Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois (Seine Saint-Denis)

Présents: 46

Nombre de membres en exercice : 80 Excusés :

Excusés: 19 Absents: 15 REUNION DU 07 AVRIL 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte (conformément à l'article L2131-1 du CGCT) Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le LUNDI SEPT AVRIL à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le PREMIER AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry (anciennement Pierre Peugeot), 1 boulevard André Citroen, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme de CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DOSSOU Marie-Ange, Mme ELSODY Arhella, Mme FILIPOVIC Biljana, M. GESELL Quentin, M. GODARD Jacques, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, M. JIAR Youssef, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, Mme MEKKI Chérifa, M. MIGNOT Didier, Mme MISSOUR Sabrina, M. MOULINNEUF Serge, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, Mme BOUTHORS Jacqueline, M. CAHENZLI Denis, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DUBOE Nicole, Mme FAOUZI Hanane, M. GEFFROY Philippe, Mme LAGARDE Aude, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, Mme MEGHRAOUI Gemmila, M. MILLARD Jean-Luc, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, Mme YOUSSOUF Mélissa,

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme de CARVALHO Virginie, Mme YERRO Georges- Marie, Mme MOREAU Chantal, Mme MEKKI Chérifa, M. GESELL Quentin, M. ZANGRILLI François, M. TURBIAN Julien, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. RAMADIER Alain, M. MANGIN Anthony, M. JIAR Youssef, M. MORIN Sébastien, Mme LAGNEAU Muriel, M. CHAVAROC Grégory, Mme VALLETON Martine, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme ELSODY Arhella, M. SIBY Oussouf,

ABSENTS

M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, Mme BENAMOUR Mériem, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. EL KOURADI Fouad, M. FERREIRA Lino, M.HAN Bo, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, Mme LEMARCHAND Brigitte, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEYER Karine, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly.

SECRETAIRE

DE SEANCE M. LASTAPIS Michel

DELIBERATION N°45 – AMENAGEMENT – LE BLANC-MESNIL - ZAC DE LA MOLETTE - AVIS LE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE INTERESSEE

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Bénédicte LEFEVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2, L.103-3 et L.103-4,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1 et R.122-7,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et création, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, au 1^{er} janvier 2016, des établissements publics de coopération Intercommunale dénommés établissements publics territoriaux (EPT),

Vu la délibération CM2023/04/14/02 du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris en date du 14 avril 2023 déclarant d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement de La Molette,

Vu le dossier de création de la ZAC de La Molette présenté par la Métropole du Grand Paris et tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu l'étude d'impact de la ZAC de La Molette, transmise par la Métropole du Grand Paris (MGP) annexée à la présente délibération.

Vu le résumé non technique de l'évaluation environnementale, transmis par le MGP annexé à la présente délibération, Vu le rapport de présentation,

> Accusé de réception en préfecture 093-200058097-20250407-45-07-04-2025-DE Date de télétransmission : 18/04/2025 Date de réception préfecture : 18/04/2025

Considérant que l'opération d'aménagement de la zone de La Molette a été déclarée Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) par la Métropole du Grand Paris en avril 2023, attestant de son importance stratégique pour le développement du territoire métropolitain.

Considérant que par délibération du 14 février 2025 le conseil métropolitain a approuvé le bilan de la concertation préalable à la création d'une ZAC qui s'est déroulée du 15 juin au 25 octobre et dont les objectifs et les modalités préalable avaient été arrêtés fin 2023.

Considérant, que cette zone à fort potentiel de requalification urbaine et économique, couvrant 47 hectares en limite ouest de la commune du Blanc-Mesnil, nécessite une transformation d'envergure.

Considérant que des études approfondies, menées sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole en concertation avec les services municipaux, ont confirmé que le projet urbain répond pleinement aux ambitions métropolitaines,

Considérant que ce projet structurant impactera de manière significative le développement urbain, économique et environnemental de la métropole.

Considérant que la Métropole du grand Paris, concédant de l'opération d'aménagement a saisi le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, l'EPT Paris Terres d'Envol, les villes du Blanc-Mesnil, Le Bourget, Dugny et Drancy afin que ces acteurs, directement intéressés par le projet, puissent émettre leurs avis sur le projet de création de la ZAC de la Molette soumise à étude d'impact.

Après en avoir délibéré:

Donne un avis favorable au dossier de création de la ZAC de la Molette, incluant le dossier d'étude d'impact.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Adopte à la majorité

(54 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE: ABDELOUAHEB CHERIGUENE,

CHERIFA MEKKI, DIDIER MIGNOT, OUSSOUF SIBY, MELISSA YOUSSOUF, 6 ABSTENTIONS: MARWA BRAIHIM, MARIE ANGE DOSSOU, OLIVIER GUYON,

NAJET MABCHOUR, SERGE MOULINNEUF, JULIEN TURBIAN)

Le Président Bruno BESCHIZZA

> Accusé de réception en préfecture 093-200058097-20250407-45-07-04-2025-DE Date de télétransmission : 18/04/2025 Date de réception préfecture : 18/04/2025